

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2026

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2025-15 du 27 mars 2025, n° 2025-56 du 19 juin 2025 et 2025-93 du 16 octobre 2025, le Conseil municipal a respectivement adopté le budget primitif pour l'exercice 2025, approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats, et voté la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2025 peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	47 700 067,38	51 387 080,79
	Section d'investissement	7 744 899,87	7 738 648,24
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		3 572 467,64
	Section d'investissement	200 041,67	
Total		55 645 008,92	62 698 196,67
Restes à réaliser	Section d'investissement	3 663 257,52	1 956 915,11
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	47 700 067,38	54 959 548,43
	Section d'investissement	11 608 199,06	9 695 563,35
Total cumulé		59 308 266,44	64 655 111,78

2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

Depuis l'exercice 2024, une nouvelle annexe au compte administratif dite « Annexe environnementale des collectivités locales » doit être produite conformément à l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Cette annexe, qui a pour objectif de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique, est insérée à la maquette du présent compte administratif.

3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisés et constatés de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

4/ IMPACTS BUDGÉTAIRES :

A – Les résultats du compte administratif 2025

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 présente un excédent de 7 053 187,75 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 7 259 481,05 euros ;
- Section d'investissement : - 206 293,30 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 3 663 257,52 euros en dépenses et à la somme de 1 956 915,11 euros en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 1 912 635,71 euros.

Ces résultats étant identiques à ceux estimés à l'issue de la journée complémentaire et ayant servi de base à une reprise anticipée des résultats, les décisions d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement, prises par l'assemblée communale le 23 avril 2026, sont rappelées ci-dessous :

- La somme de 1 912 635,71 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- La somme de 2 100 000 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement ;
- Le solde, soit 3 246 845,34 à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 206 293,3 euros est repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

B - Section d'investissement

Les dépenses et recettes pour la section d'investissement sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Prévues	13 501 097,19	13 501 097,19
Réalisées	7 944 941,54	7 738 648,24
Restes à réaliser	3 663 257,52	1 956 915,11
Solde	1 892 898,13	3 805 533,84

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 58,8 % et de 86 % en incluant les restes à réaliser (RAR). Ce niveau d'exécution est en hausse par rapport à 2024, malgré une légère baisse du niveau d'exécution des dépenses mandatées sur l'exercice.

C'est le montant des restes à réaliser au titre de l'exercice, plus important que sur l'exercice précédent, qui tire le niveau d'exécution global à la hausse.

L'exercice 2025 présente un résultat cumulé de clôture déficitaire de 206 293,3 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 1 912 635,71 euros, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 3 663 257,52 euros.

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Réhabilitation des vestiaires du stade Gaston Roussel	2 464 012,18
- Réhabilitation de la passerelle de la Bièvre	227 455,01
- Remplacement des menuiseries (divers sites)	275 082,14
- Travaux d'accessibilité (gymnase de la Paix, bibliothèque)	91 916,67
- Installation de panneaux photovoltaïques – bibliothèque	90 628,22
- Réhabilitation de la passerelle de la noue Temps des cerises	71 009,76

En recettes : les restes à réaliser pour 1 956 915,11 euros sont constitués des subventions suivantes :

- MGP - réhabilitation des vestiaires du stade Gaston Roussel	491 500,00
- Etat - réhabilitation des vestiaires du stade Gaston Roussel	382 500,00
- MGP - réhabilitation du chauffage du gymnase de la Paix	245 550,00
- CAF – création de la maison de la parentalité	180 500,00
- Région – aménagement de l'esplanade G Roussel	132 900,00
- MGP - réhabilitation thermique du bâtiment Mozart	120 412,02
- Subvention Etat - réhabilitation thermique du bâtiment Mozart	117 006,19
- Subvention MGP - remplacement des menuiseries (Monnet et Marguerites)	80 059,00

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
001 – Solde d'exécution reporté	200 041,67	200 041,67	100,0%				
10 – Dotations, fonds divers	-	-		10 – Dotations, fonds divers	680 000,00	969 285,32	142,5%
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 838 000,00	2 831 728,21	99,8%	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 078 106,99	4 078 106,99	100,0%
26 – Participations et créances	-	-		165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	-	0,0%
27 – Autres immobilisations financières	-	-		27 – Autres immobilisations financières	-	-	
Sous-total Dépenses financières	3 038 041,67	3 031 769,88	99,8%	Sous-total Recettes financières	4 761 106,99	5 047 392,31	106,0%
20 – Immobilisations incorporelles	1 244 449,96	757 088,34	60,8%	13 – Subventions d'investissement	3 611 140,20	1 046 398,92	29,0%
204 – Subventions d'équipement versées	883 325,83	830 896,49	94,1%	16 – Emprunts et dettes assimilées	-	-	
21 – Immobilisations corporelles	4 609 815,23	3 041 721,44	66,0%		-	-	
23 – Immobilisations en cours	3 226 634,50	190 993,59	5,9%	23 – Immobilisations en cours	-	-	
Sous-total Dépenses d'équipement	9 964 225,52	4 820 699,86	48,4%	Sous-total Recettes d'équipement	3 611 140,20	1 046 398,92	29,0%
45 – Opérations sur établissements d'enseignement				45 – Opérations sur établissements d'enseignement	-	-	
Sous-total - Dépenses Opérations pour compte de tiers				Sous-total - Recettes Opérations pour compte de tiers	-	-	
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	38 830,00	38 110,00	98,1%	021 – Virement de la section de fonctionnement	3 052 850,00	-	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	460 000,00	54 361,80	11,8%	040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 616 000,00	1 590 495,21	98,4%
				041 - Opérations patrimoniales	460 000,00	54 361,80	11,8%
Sous-total Dépenses d'ordre	498 830,00	92 471,80	18,5%	Sous-total Recettes d'ordre	5 128 850,00	1 644 857,01	32,1%
TOTAL	13 501 097,19	7 944 941,54	58,8%	TOTAL	13 501 097,19	7 738 648,24	57,3%

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie en fonction de l'importance, en montant, de la programmation des travaux.

	2021	2022	2023	2024	2025	données 2024			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	5,63	6,19	7,37	10,34	9,51	25,40	24,58	84,49	12,37
Equipement par hab	89	106	128	182	164	438	541	1 439	232

Données calculées suivant méthode DGCL (débit net des comptes et correction faite des charges exceptionnelles et provisions)

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent être citées :

- Les opérations préalables à la réhabilitation du groupe scolaire Berty Albrecht / Blancs Bouleaux (764 k€) ;
- La participation à l'enfouissement des réseaux électriques (831 k€) ;
- Les travaux d'aménagement et de végétalisation de divers sites (727 k€) ;
- L'aménagement de la maison de la parentalité (240 k€) ;
- L'acquisition de matériel informatique (222 k€) ;
- Le renouvellement du mobilier urbain sur différents sites (167 k€).

Globalement, les dépenses d'équipement de 2025 se sont élevées à 4 821 k€, en baisse de 8% par rapport à 2024. Cette situation s'explique en partie par un niveau d'exécution moins important de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Berty Albrecht / Blancs Bouleaux dont les travaux n'auront démarré qu'en fin d'année.

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement 2025, hors remboursement de la dette en capital, ont été analysées et évaluées selon la méthode développée par l'I4CE (Institut de l'Economie pour le climat, think-tank national fondé en 2015 par la Caisse des dépôts et Consignations et l'Agence française pour le développement). L'annexe C3.1 de la maquette budgétaire présente l'impact de ces dépenses au regard de l'axe 1 – atténuation du changement climatique qui correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone et de l'axe 6 « Biodiversité ».

Concernant l'axe 1 « Atténuation » 35% des dépenses d'investissement sont cotées favorables, essentiellement les dépenses liées à l'opération Berty Albrecht / Blancs Bouleaux ; 56 % neutres s'agissant des petits travaux, achats de matériels etc...et 9% défavorables principalement les achats informatiques et véhicules thermiques. On notera une inversion de la tendance par rapport à 2024 entre dépenses neutres (34%) et favorables (58%) due en grande partie au décalage des opérations de rénovation du groupe scolaire.

Pour l'axe 6 biodiversité, le résultat de cette cotation fait ressortir majoritairement des dépenses à impact neutre 74% en 2025, similaire à 2024 (70%) mais une évolution des dépenses cotées favorables à 14% contre 2 % en 2024 et une diminution à 12% de défavorables (28% en 2024). Cette inversion s'explique principalement par les travaux de végétalisation réalisés en 2025 (végétalisation square de la Paix, plantation d'arbres fruitiers autour des groupes scolaires Frères Lumière et Doisneau etc..)

C – Section de fonctionnement

À la clôture de l'exercice 2025, l'état des réalisations fait ressortir une exécution des dépenses inférieure aux prévisions inscrites au budget et à l'inverse un niveau d'exécution des recettes supérieure aux prévisions. Ces niveaux de réalisation démontrent les respects des principes de prudence et sincérité qui ont prévalu dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	53 735 450,00	88,77%	53 735 450,00	102,28%
Réalisées	47 700 067,38		54 959 548,43	
Solde	6 035 382,62		1 224 098,43	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 7 259 481,05 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire. La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
011 – Charges à caractère général	8 948 200,00	7 729 964,85	86,4%	013 – Atténuations de charges	250 000,00	451 531,14	180,6%
012 – Charges de personnel	28 721 800,00	27 295 885,43	95,0%	70 – Produits des services	3 800 600,00	3 937 856,83	103,6%
014 – Atténuations de produits	298 000,00	187 068,00	62,8%	73 – Impôts et taxes (sauf 731)	10 004 000,00	10 025 742,00	100,2%
65 – Autres charges de gestion courante	10 660 500,00	10 501 689,81	98,5%	731 – Fiscalité locale	28 084 500,00	28 566 332,06	101,7%
66 – Charges financières	410 000,00	381 428,57	93,0%	74 – Dotations et participations	7 336 100,00	7 542 143,10	102,8%
67 – Charges spécifiques	28 100,00	13 535,51	48,2%	75 – Autres produits de gestion courante	648 800,00	802 913,40	123,8%
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	-	-		76 – Produits financiers	152,36	5,50	3,6%
				77 – Produits spécifiques	-	22 446,76	
022 – Dépenses imprévues	-	-		78 – Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	
TOTAL DES DEPENSES RELLES	49 066 600,00	46 109 572,17	94,0%	TOTAL DES DEPENSES RELLES	50 124 152,36	51 348 970,79	102,4%
023 – Virement à la section d'investissement	3 052 850,00	-	0,0%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	3 572 467,64	3 572 467,64	100,0%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 616 000,00	1 590 495,21	98,4%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	38 830,00	38 110,00	98,1%
TOTAL	53 735 450,00	47 700 067,38	88,8%	TOTAL	53 735 450,00	54 959 548,43	102,3%

Du côté des **dépenses réelles de fonctionnement**, les réalisations de l'exercice 2025 s'élèvent à 46,110 M€ contre 46,019 M€ en 2024, soit une très faible progression de 0,20%. Dans cette évolution globale, la très faible hausse des charges de personnel qui constituent 60% des dépenses de fonctionnement, est très largement compensée par la baisse des charges à caractère général et des charges financières.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	5 483	6 337	7 525	7 902	7 730
012 - Charges de personnel	25 640	25 809	25 857	27 219	27 296
014 – Atténuation de produits	164	146	161	68	187
65 - Autres charges de gestion courante	9 163	9 591	9 674	10 259	10 502
66 – Charges financières	566	518	550	478	381
67 - Charges spécifiques	12	200	12	22	14
68 – Dotations prov. semi budgétaires	1 293	1 200	285	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement	42 321	43 800	44 064	45 949	46 110
Evolution	7,27%	3,50%	0,60%	4,28%	0,35%

Ramené au nombre d'habitants, le ratio « dépenses réelles par habitant » obtenu est en revanche en baisse de 1,6% par rapport à 2024. Une comparaison peut être faite en rapprochant les valeurs de la commune aux derniers ratios connus (*source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2024*) de la strate ou de communes environnantes. A noter que les ratios par habitant constituent des indicateurs courants mais sont par nature très sensibles aux variations de population et cachent une diversité de situations quant aux choix des modes de gestion retenus par les collectivités.

	2021	2022	2023	2024	2025	données 2024			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Population légale	28 342	28 822	28 679	28 904	29 432		20 398	31 603	30 873
DRF par habitant	1 433	1 457	1 505	1 570	1 545	1 435	1 979	1 448	1 760

Premier poste des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel ont été exécutées à hauteur de 95%, en 2025. Leur poids reste stable dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Avec un solde positif des entrées / sorties (40 arrivées pour 30 départs) moins important qu'en 2024 mais avec une durée de vacance de poste plus longue, le montant de dépenses réalisées en 2025 ne progresse que de 0,3% par rapport à l'année précédente. Ces dépenses sont par ailleurs contenues en l'absence de toutes mesures nationales d'augmentation du point d'indice ou du SMIC.

La stabilité des conditions de rémunération des agents et la baisse des cotisations d'assurance du personnel auront permis d'absorber l'augmentation de + 264 k€ des cotisations de retraites versées, compte tenu de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL de + 3 points et du taux de prélèvement URSSAF.

Le ratio des charges de personnel par habitant passe de 925 € en 2024 à 912 € en 2025. Il se maintient au-dessus de la moyenne de la strate, alors que le ratio des charges de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement se situe en dessous de la moyenne de la strate.

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
012 par habitant	896	880	885	925	912	849	1 322	660	941
012 / DRF	62,51%	60,36%	58,84%	58,88%	59,04%	59,17%	66,82%	45,58%	53,46%

Les charges à caractère général, se sont élevées à 7,730 M€ en 2025 avec un taux de consommation des crédits ouverts de 86,4%. Représentant 17% des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en baisse de 2,1 %, par rapport à 2024. Outre les évolutions différenciées des catégories de dépenses constituant ces charges, l'année 2025 est marquée par une baisse tendancielle, impulsée par la volonté de maîtrise des dépenses de gestion. Certains postes présentent cependant des évolutions particulièrement marquées et qui sont précisées ci-dessous :

- Les dépenses des énergies marquent une forte décreue : - 494 K€, soit -35 % après les évolutions inédites de 2023 et 2024 (+ 71% puis +8%) engendrées par la crise énergétique ;
- Les dépenses d'assurance en hausse : + 213 K€. Outre l'évolution ponctuelle liée à la souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Berty Albrecht / Blancs Bouleaux, + 141 K€, ce poste évolue de façon plus structurelle du fait de la mise en place des nouveaux contrats d'assurance souscrits par la Ville à compter de 2025 et intervenant dans un contexte de turbulences affectant ce secteur depuis 2023.

Les autres charges de gestion courante, qui constituent le deuxième poste de dépenses réelles de fonctionnement, soit 23% de l'ensemble, progressent de 2,4%, par rapport à l'exercice 2024. Elles sont principalement composées :

- du reversement, en 2025, de la subvention de la Région Ile-de-France au concessionnaire Sofrège au titre du solde des travaux d'extension du réseau de chaleur, soit 179 K€, ce même montant étant constaté du côté des recettes ;
- du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) en progression de 0,8% par rapport à 2024, soit + 53 k€, avec une évolution de la composante « fiscalité ménage » du FCCT socle de + 1,7% par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières ;
- de la participation de la Ville au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, soit +45 K€ ;
- des dépenses relatives aux logiciels en nuage et aux différentes licences associées : + 42 K€, en raison, notamment, du basculement de certaines licences en mode Saas (hébergement chez l'éditeur) ;
- de la subvention versée au Centre communal d'action sociale, qui marque une baisse de 7 % par rapport à 2024, soit – 94 K€.

En 2025, **les recettes réelles de fonctionnement** de la Ville se sont élevées à 51,349 M€ en léger recul de 0,1% par rapport à l'exercice 2024.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuation de charges	250	459	469	496	452
70 - Produits des services	3 075	3 255	3 326	4 303	3 938
73 – Impôts et taxes (sauf 731)	34 796	36 365	37 397	9 827	10 309
731 - Fiscalité locale				28 283	28 283
74 - Dotations et participations	6 103	7 204	7 220	7 386	7 542
75 - Autres produits de gestion courante	814	711	729	1 052	803
76 – Produits financiers	0	0	0	0	0
77 - Produits spécifiques	5	34	507	71	22
78 – Reprises provisions semi-budgétaires	10	1 200	-		-
Recettes réelles de fonctionnement	45 053	49 228	49 648	51 418	51 349
Evolution	0,34%	9,27%	0,85%	3,56%	3,43%

Ramenée à la population communale, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par habitant est reprise ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	données 2024			
						Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
RRF par habitant	1 575	1 645	1 692	1 757	1 722	1 646	2 200	1 704	1 872

Le premier poste des recettes est constitué des impôts et taxes et de la fiscalité locale qui représentent 75,16% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, en progression de 1,3 % par rapport à 2024.

Les produits de la fiscalité directe locale (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et versement au titre du coefficient correcteur de la réforme de la taxe d'habitation [26 896 k€ en 2025]) progressent de + 1,42 % sous l'effet de l'augmentation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En l'absence de modification des taux communaux depuis 2009, l'évolution des recettes fiscales de la Ville résulte des seules variations physiques des bases et de la revalorisation forfaitaire par application du taux de variation annuelle de l'ICPH qui s'établissait à + 1,7% en 2025. Pour mémoire, ce taux correspond à l'évolution constatée de l'indice entre novembre 2023 et 2024.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués par la Ville et les moyennes départementales et nationales.

Comparativement, pour les trois taxes, les taux pratiqués par la Ville la situent en dessous des moyennes départementales, et nationales (sauf pour la THRS au niveau national). Concernant le taux de foncier bâti la Ville se situe au 26^{ème} rang sur l'ensemble des 47 villes du Val-de-Marne, un peu au-dessus de la médiane.

	Taux 2025	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
TFPB	36,96	21,85% (Rungis)	49,64% (Gentilly)	37,12	39,79	29,00	36,27	41,33
TFPNB	49,44	10,90 (Saint-Mandé)	134,32 (Noisieu)	60,35	51,19	35,28	48,90	71,99
THRS	24,36	15,35% (Rungis)	35,13% (Villeneuve Saint-Georges)	24,53	23,67	15,58	26,29	25,10

Les autres impôts et taxes sont globalement stables en 2025, dans l'ensemble par rapport à 2024. La taxe additionnelle aux droits de mutation repart cette année à la hausse, + 28% par rapport à 2024, soit + 218 k€. Pour autant, elle ne retrouve pas les niveaux enregistrés entre 2018 et 2022. Cette hausse permet au moins d'absorber la baisse de 66%, - 212 K€, enregistrée sur les produits perçus au titre de la taxe de séjour. Il convient de souligner que l'augmentation des produits constatés en 2024 n'était que ponctuelle, s'agissant de la régularisation du versement effectué par un hôtelier au titre de ces 5 dernières années.

Autre recette fiscale, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (M.G.P.) reste figée, depuis l'évaluation de son montant en valeur 2015, à 8 594 k€.

Pour sa part, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (1 431 k€) augmente de près de 16% par rapport à 2024, soit + 200 K€. Véritable outil de péréquation horizontale entre les communes urbaines de la Région Ile-de-France, le montant reversé varie en fonction de plusieurs critères dont le potentiel fiscal, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant. Ainsi, la détermination du rang de la commune s'étant un peu dégradé, elle bénéficie au titre de 2025 d'un reversement supérieur aux exercices antérieurs.

Indicateur de richesse fiscale, l'effort fiscal d'une commune permet d'apprécier la mobilisation par cette dernière de ses bases d'imposition. Il est calculé en rapportant le produit perçu au titre des trois taxes (THRS, TFP et TFPNB), au potentiel fiscal sur ces seules impositions. Le calcul de l'effort fiscal a connu des évolutions avec la prise en considération de la THRS dans l'évaluation des produits réels depuis 2021. La loi de finances pour 2022 a en effet simplifié le calcul de l'effort fiscal en le recentrant sur les impôts effectivement levés par la Commune et pour lesquels elle dispose d'un pouvoir de taux. Le rapport entre les produits perçus et les produits théoriques ne prend plus en compte que la pression fiscale supportée par les contribuables de la commune exclusion faite de la part EPCI et EPT.

Un effort fiscal supérieur à 1 signifie que les contribuables de la collectivité s'acquittent de taux plus élevés que la moyenne nationale. Il sert également à la répartition des dotations de péréquation. Plus il est élevé et plus la commune percevra des dotations de l'Etat (et inversement).

	2021	2022	2023	2024	2025	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Effort fiscal	1,12	1,14	1,12	1,10	1,08	1,20	0,77	1,12	1,19

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier, comptabilise le produit fiscal encaissé par la Commune et le Territoire auquel il est ajouté la Dotation forfaitaire versée par l'État et qui est divisé par la population DGF, soit 29 432 habitants en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / habitant	1 195	1 187	1 237	1 326	1 338	1 401	2 235	1 399	1 390

Les dotations et participations représentent 14,69 % des recettes réelles de fonctionnement, avec une légère progression de 2,1% par rapport à l'exercice 2024.

S'agissant des dotations constituant l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) est en légère hausse, de 21 k€ par rapport à 2024, du fait de l'augmentation de la population DGF en 2025, + 624 habitants. Cependant, le gain potentiel se trouve limité par une augmentation de l'écêtement pratiqué plus fortement qu'en 2024 (46 k€ en 2025 contre 8 k€ en 2024).

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) évolue également à la hausse, +11,4% (65 k€), en raison également de l'évolution de la population et des autres critères d'attribution, tels que la part relative des logements sociaux et des bénéficiaires d'allocation de logement de la commune par rapport aux communes de la même strate. Enfin, la dotation nationale de péréquation (DNP) contribue également à la hausse de la DGF avec un montant supplémentaire de 15 K€ par rapport à 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
DF en k€	3 683	3 684	3 669	3 685	3 706	-	0	3 964	3 478
DF / hab.	130	128	128	127	126	-	0	125	113
DGF en k€	4 178	4 224	4 249	4 326	4 428	-	249	4 657	4 969
DGF / hab.	147	147	148	150	150	202	12	147	161

Outre la DGF, les dotations et autres participations reçues de l'Etat ou d'autres organismes sont globalement stables à 54 K€ près. Parmi celles-ci figurent les subventions reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui représentent près d'un tiers de ces dotations et sont en baisse de 7% par rapport à 2024, soit – 177 K€. Une nouvelle recette est par ailleurs enregistrée au cours de cet exercice, pour 73 K€, suite à la signature d'une convention de partenariat avec la société CITEO portant sur des actions visant à réduire les déchets abandonnés.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses qui représentent 7,7% du total des recettes sont en baisse de 8,5%, soit – 365 K€ par rapport à 2024, et sont exécutés à hauteur de 3,9 M€. Une grande partie de cette variation est cependant liée à des régularisations intervenues en 2024, au titre de 2023 (rattrapage de diverses mises à disposition de personnel ou de matériel : au CCAS pour le portage des repas, à l'EPT GOSB pour l'exercice de la compétence déchets). Elle témoigne d'un retour en 2025 à une constatation normale des recettes perçues au titre de l'exercice. Concernant les produits des activités, ceux-ci sont en baisse de 160 K€ sur l'exercice s'agissant principalement de la participation des familles au titre des services périscolaires et d'enseignement, évolution corrélée avec la baisse des effectifs dans les établissements scolaires (- 140 élèves).

D – Dette et épargne

Le stock de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 15 135 437,49 euros, en recul de 2,832 M€. En l'absence de toute souscription de nouvel emprunt en 2025, cette baisse correspondant au remboursement annuel du capital de la dette.

Cette nouvelle baisse du stock de la dette améliore le ratio « dette par habitant » de la ville qui s'établit à 514 € pour 2025. A noter que ce niveau est l'un des plus faible comparativement aux communes de la strate dans le périmètre de l'EPT GOSB. A fin 2024, ce ratio s'établissait à 622 € par habitant contre une valeur médiane de 1031 € pour les 13 communes de moins de 50 000 habitants du périmètre territorial.

	2021	2022	2023	2024	2025	données 2024			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Dette par habitant	902	622	706	622	514	986	1 319	1 273	13 115

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser le capital de la dette ; il est considéré généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Avec une capacité d'autofinancement qui se maintient à fin 2025 à 5,2 M€, et un stock de dette qui se réduit, la capacité de désendettement de la Ville à fin 2025 continue de s'améliorer et s'établit désormais à 2 ans 11 mois.

Autre critère d'analyse, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 90% de dette à taux fixe et de 10% de dette à taux révisable.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en K€	25 555	23 309	20 235	17 967	15 135
Capacité de désendettement	6,37	4,29	3,77	3,33	2,90

À fin 2025, avec un niveau de réalisation des recettes proche de celui de 2024 et une légère augmentation des dépenses de fonctionnement, la capacité d'autofinancement brut de la Ville connaît une légère dégradation : - 181 K€, le taux d'épargne brute passant de 11% à 10% à la fin de l'exercice. Cependant, la baisse continue du montant du remboursement de la dette permet une légère amélioration de l'épargne nette de + 105 K€ à fin 2025, et donc de la capacité à autofinancer les investissements.

	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	47 994	49 141	51 347	51 327
- dépenses de fonctionnement courant	41 882	43 217	45 448	45 715
= Excédent brut courant	6 112	5 924	5 899	5 612
+ produits exceptionnels larges	34	3	0	0
- charges exceptionnelles larges	200	12	22	14
= Epargne de gestion	5 945	5 916	5 877	5 598
- Intérêts de la dette	518	550	478	381
= Epargne brute	5 427	5 366	5 398	5 217
- Remboursement en capital de la dette	2 997	3 074	3 118	2 832
= Epargne nette	2 430	2 292	2 280	2 385

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260624-2026-91-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026